

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
 0 Prise en charge : pec@mupras.com
 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-539970

31869

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

13305

Société

ROYAL AIR

MAROC

Matricule :

Société :

Actif

Autre

Nom & Prénom :

WAFI

Date de naissance :

22/04/1994

Adresse :

Villa d'Anta

Tél. :

06.69.79.69.24

Total des frais engagés :

620,00

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

03/06/2020

Nom et prénom du malade :

WAFI Age: 26

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Asthme + hypothyroïdie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le 13/06/2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/06/2020	C		260,00	INP : 
13/06/2020	contrôle		Générik	

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Mounia Jarmoune

الدكتورة مونية جرمون

DOCTORAT EN MEDECINE

Faculté de Médecine - Casablanca

D.U DE DERMATOLOGIE INTERVENTIONNELLE

Faculté de Médecine - Rabat

D.U EN LASERS MEDECAUX A VISÉE ESTHETIQUE

Faculté de Médecine - Rabat

NUTRITION ET DIETETIQUE MEDICALE

دكتورة في الطب

كلية الطب - الدار البيضاء

الdiplôme الجامعي في الأمراض الجلدية التدخلية

كلية الطب - الرباط

الdiplôme الجامعي في الليزر الطبي

كلية الطب - الرباط

التغذية و الحمية الطبية

Casablanca , le 03/06/2020

Mme warfe Dehe

1/ ALAT, ARAT

2/ NFG, Ig

3/ Chol Total, TG

4/ TCA post / Taxe de
nutriment

5/ ALAT, ARAT

LABORATOIRE TOUZANI RACINE
50 Bd Ain Taoujoute Casablanca
Tél: 05 22 43 43 43 / 05 22 43

Taux de prothrombine 100 % (70-100)
 (Technique chronométrique-STAGO)
I.N.R. 1,00
 "International Normalised Ratio"

Si patient sous traitement anticoagulant:

Indications	Valeur I.N.R
Prévention récidives thromboses veineuses	2 < INR < 3
Prévention thromboses artérielles et sur prothèses valvulaires	2,5 < INR < 4
Risque hémorragique	INR > 5

A savoir :

Certains aliments riches en Vitamine K peuvent diminuer l'action du médicament :

Choux, choux fleurs, brocolis, avocats, tomates, épinards, salade, chocolat etc.

La consommation sans excès de ces aliments est à repartir de façon équilibrée dans l'alimentation afin de ne pas perturber l'action du médicament.

Certains médicaments sont formellement contre-indiqués :

Aspirine, anti-inflammatoires non stéroïdiens etc.

BIOCHIMIE SANGUINE

Transaminases GPT (ALAT) 9 UI/L (10-40)
 (Technique enzymatique à 37°, Roche)

Transaminases GOT (ASAT) 17 UI/L (10-38)
 (Technique enzymatique à 37°, Roche)

Demande validée biologiquement par : Dr. O. TOUZANI

LABORATOIRE TOUZANI RACINE
 50 Bd Aïn Taoujta Casablanca
 Tél.: 05 22 47 49 49 / 05 22 47 32 32

Prélèvement du : 03-06-2020
 au labo à 13:36
Demande N° : 200603014
 Edition : 13-06-2020

Dr Othmane TOUZANI
 Spécialiste en : Hématologie - Biochimie - Bactériologie
 Virologie Clinique - Immunologie - Parasitologie - Mycologie
 Biologie de la Reproduction (Université Marseille)
 Qualité en Biologie Médicale (Université Bordeaux)

Mme WARIT Doha
 Prescripteur : Dr. JARMOUNE MOUNIA

HEMATO-CYTOLOGIE

HEMOGRAMME (Automate : Sysmex XS-1000i)

"Les valeurs de référence sont automatiquement éditées en fonction de l'âge, du sexe et de l'état physiologique du patient(e)"

Hématies :	4,53	M/mm ³	(3,90-5,40)
Hémoglobine :	11,9	g/dL	(12,0-15,6)
Hématocrite :	35,5	%	(35,5-45,5)
VGM :	78	fL	(80-99)
TCMH :	26	pg	(27-34)
CCMH :	33,5	g/dL	(31,0-37,0)
 Leucocytes :	 8 260	/mm ³	 (3 900-10 200)
Polynucléaires Neutrophiles :	61,9	%	
Soit:	5 113	/mm ³	(2 000-7 500)
Lymphocytes :	30,1	%	
Soit:	2 486	/mm ³	(>1 000)
Monocytes :	5,7	%	
Soit:	471	/mm ³	(100-1 100)
Polynucléaires Eosinophiles :	1,8	%	
Soit:	149	/mm ³	(0-600)
Polynucléaires Basophiles :	0,5	%	
Soit:	41	/mm ³	(0-100)
Blastes :	0	%	
 Plaquettes :	 235 000	/mm ³	 (150 000-370 000)
VPM :	12	fL	(7-11)

HEMOSTASE

TCA patient (Technique chronométrique-STAGO)	31,0	sec.
TCA témoin	30,0	sec.
TCA Ratio (patient / témoin)	1,03	(<1,20)

Dr Othmane TOUZANI

Spécialiste en : Hématologie - Biochimie - Bactériologie
 Virologie Clinique - Immunologie - Parasitologie - Mycologie
 Biologie de la Reproduction (Université Marseille)
 Qualité en Biologie Médicale (Université Bordeaux)

FACTURE N° : 200603014

Casablanca le 03-06-2020

INPE :



Mme Doha WARIT

Date de l'examen : 03-06-2020

Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Forfait traitement échantillon sanguin	E25	E
0146	Transaminases O (TGO)	B50	B
0147	Transaminases P (TGP)	B50	B
0216	Numération formule	B80	B
0236	Taux de prothrombine	B40	B
0239	Temps de céphaline: TCK	B40	B

Total des B : 260

TOTAL DOSSIER : 370.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : trois cent soixante-dix dirham

LABORATOIRE TOUZANI RACINE
 50 Bd Aïn Taoujتate Casablanca
 Tél.: 05 22 47 49 49 / 47 52 52

La Qualité est notre souci permanent

50, Boulevard Aïn Taoujتate, Racine (prolongement clinique Badr) - Casablanca - Maroc
 Tél : 05 22 47 49 49 / 47 52 52 - Fax : 05 22 48 66 00 - E-mail : laboratoireltr@gmail.com
 INPE : 093061422 Patente : 35652203 IF : 18744872 ICE : 001547834000059 CNSS : 5413323